


LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 16 décembre 2024
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-1 et L. 3221-10
Vu la délibération n°43 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant communautaire.
CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments, conformément au statut de l'Etat local et en tant que tel, et M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsables du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.
N° 25896
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président conformément aux dispositions de l'article L. 3221-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. David DRIEUX, Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Tout bon de commande, y compris sous la forme d'ORDRE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relative à DS 000 4 HT du service grands travaux et maintenance.
- Tout bon de commande, y compris sous la forme d'ORDRE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relative à DS 000 4 HT et DS 000 4 HT du service gestion technique et exploitation.
- Documents relatifs au décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des bâtiments communautaires.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (attestats de capacité, attestations de travaux) d'un prestataire titulaire de la Direction des bâtiments communautaires.
- Actes de conformité après travaux réalisés de la Direction des bâtiments communautaires.
- Extraits comptables des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des bâtiments communautaires.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des bâtiments communautaires n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un état révisé de acte opérés.
ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. David DRIEUX, délégation est donnée aux mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25896.pdf
(.pdf, 157,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER